



Comprendre



Retrouvez tous les « trier infos » sur notre site www.cc-kaysersberg.fr



Les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)

Chaque Français achète en moyenne 20 kg d'équipement électrique ou électronique par an et, jusqu'ici, seuls 2 kg d'appareils usagés étaient collectés et recyclés. Dorénavant les DEEE ont leur propre filière de valorisation. Ainsi, du téléphone portable au lave-linge en passant par l'ordinateur, les outils et les jouets, **chaque appareil peut être recyclé.**

C'est un pas supplémentaire important dans la gestion durable de nos déchets.

C'est quoi les DEEE ?



Il s'agit des appareils électriques et électroniques que l'on utilise au quotidien : réfrigérateurs, appareils de cuisson, téléviseurs, ordinateurs portables, les équipements audio et vidéo, la téléphonie, l'outillage, les jouets... **Ces appareils fonctionnent tous à l'énergie électrique.**

- ① Gros électroménager froid
- ② Gros électroménager hors froid
- ③ Écrans
- ④ Petits appareils



Recyclage

Achat d'un appareil « DEEE »



Retour au distributeur
Pour tout achat d'un appareil neuf, les distributeurs ont l'obligation de reprendre l'ancien

Déchetterie de Kaysersberg et d'Orbey

Si je le remplace

le 1 pour 1,
1 objet acheté – 1 objet recyclé
c'est la nouvelle consigne

Si non

Peut-il encore servir ou être remis en état ?

Économie sociale et solidaire

Exemples d'entreprises ou d'associations locales de l'Économie Sociale et Solidaire : Espoir, Envie, Emmaüs... La CCVK tient leurs coordonnées à votre disposition.

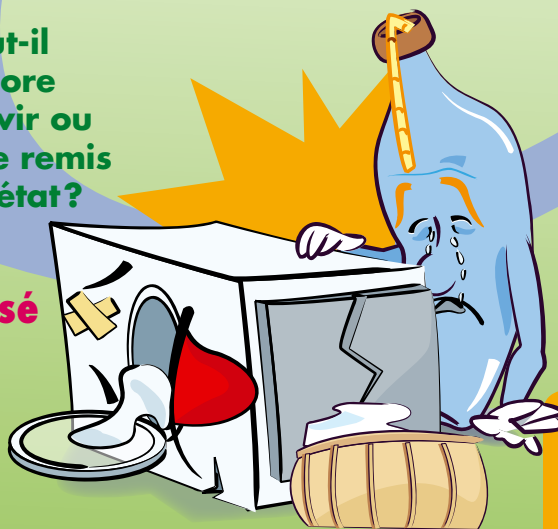
Si oui



Bien acheter

- Privilégier les appareils qui consomment peu d'énergie
- Éviter les produits suremballés

Appareil « DEEE » cassé



Ticket de caisse

L'écotaxe

Une éco-participation de quelques centimes à quelques euros est prélevée lors de l'achat d'un appareil EEE neuf. Elle est destinée au financement de la collecte et du traitement des DEEE dans des conditions environnementales contrôlées.

